

# Courses sur Route saison 2019

## Classes, numéros et couleurs des disques.

Classes	COUREUR ADMIS	NUMEROS DE COURSE	COULEURS FOND - CHIFFRES	PROMOTION
---------	------------------	----------------------	-----------------------------	-----------

### Classes F.M.B.

<b>"Petites cylindrées"</b>				
POCKET BIKE	JUN+IINT	01 à 99	blanc - noirs	non
50cc & AUTOMATIQUES	JUN+IINT	01 à 99	blanc - noirs	non
MINI MOTO 4 TEMPS	JUN+INT	01 à 50	jaune – noirs	non
<b>Classes Solo</b>				
BELGIAN SUPERSPORT 300	JUN	à partir de 01	blanc – chiffres libres	non
BELGIAN SUPERSPORT 300	INT		blanc – chiffres libres	non
BELGIAN SUPERSPORT	JUN	à partir de 01	bleu – blanc	oui
BELGIAN SUPERSPORT	INT		blanc – bleu	non
BELGIAN SUPERBIKE	JUN	à partir de 01	noir - blanc	oui
BELGIAN SUPERBIKE	IINT		blanc - noir	non
<b>BELGIAN SUPERBIKE YOUNGTIMER</b>	<b>JUN+INT</b>	<b>à partir de 01</b>	<b>noir - jaune</b>	<b>non</b>
BELGIAN SUPERTWIN	JUN+INT	à partir de 01	blanc – noir	oui
ENDURANCE	JUN+INT	Attribué par les organisateur	Correspondant à la classe du coureur	non

### Classes F.I.M./ F.I.M. Europe

CLASSES	COUREURS ADMIS	NUMEROS DE COURSE	COULEURS FOND - CHIFFRES
Side-cars	J + I	à partir de 01	blanc - noirs
Dragster	J+I	à partir de 01	noir – blancs

## Aperçu des principales modifications en 2019:

Les principaux changements sont les suivants:

- **Création du Championnat de Belgique Superbike Youngtimer** pour des machines de 1985 à 2002. Plaques numéros : Fond noir – chiffres : jaune– classe FMB (pas FIM) avec des points du championnat de Belgique réservés aux licenciés FMB uniquement. Liste motos admises reprise dans le règlement technique – cylindrée de min. 750cc – licence Superbike Youngtimer (SBKYT)
- **Age des coureurs:** toutes les classes à partir de 16 ans (petites cylindrées et SSP 15 ans)

- **Suppression classe Thunder** : les coureurs avec une licence Thunder en 2018 pourront rouler dans la nouvelle classe SBKYT si leur machine correspond au règlement technique de cette classe.

## BeNeLux Trophy 2019 – collaboration KNMV et MUL

En 2019, un championnat commun sera organisé : le BeNeLux trophy (précédemment la BeNeCup)

- Le BeNeLux trophy se déroulera dans les classes Supersport et Superbike sur les épreuves se déroulant en Belgique, Pays-Bas et Luxembourg. Lors de ces courses, les licenciés FMB obtiendront également des points pour le Championnat de Belgique.
- Les règlements techniques et sportifs seront identiques pour toutes les classes. En cas de différences entre la réglementation FMB, KNMV ou MUL, le règlement de la fédération du pays où se déroule l'épreuve sera appliquée.

## Championnat de Belgique Endurance 2019

A partir de 2019 il y aura un Championnat de Belgique d'Endurance. Ce championnat sera composé de 4 épreuves : le mercredi 1<sup>er</sup> mai (jour de fête) Nurburgring (D) – course de 8 heures, le dimanche 30 juin Nurburgring (D) – course de 6 heures, le dimanche 18 août Spa-Francorchamps – course de 6 heures, le jeudi 3 octobre Nurburgring (D) – course de 6 heures. Les épreuves au Nurburgring seront intégrées au sein de la RL Cup organisée par le Dortmunder Motorsport Club. Les inscriptions pour ces épreuves au Nurburgring se feront via le site web de la FMB. Le plus mauvais résultat sera supprimé.

Il y aura 3 différentes classes pour le Championnat de Belgique: Endurance 600cc, Endurance 1000cc et Endurance Trophy. La classe Trophy est réservée aux équipes participant avec 1 moto, dans les classes 600cc et 1000cc chaque coureur pourra rouler avec sa propre moto. Les titres de champion de Belgique seront décernés aux licenciés FMB Endurance (individuellement et non pas à l'équipe)

## Procédure attribution des numéros de course

Les numéros de course de **2018** seront réservés aux mêmes coureurs jusqu'au **15 février 2019**. Ils ne peuvent être définitivement attribués qu'après réception du paiement de la licence.

Concrètement cela signifie que, si un pilote désire conserver son numéro de course de **2018**, il devra payer sa licence **avant le 15 février 2019**. **A partir du 16 février 2019** les numéros de course non réservés seront libérés et il se peut que vous receviez éventuellement un autre numéro. Les nouveaux coureurs pourront demander un numéro qui n'était pas attribué en **2018 avant le 15 février 2019**.

## Session de formation 2019 – Circuit Mettet

**Qui** : les pilotes qui sollicitent une licence en 2019 pour la première fois, ainsi que tout ancien licencié qui **n'a pas eu de licence** les cinq dernières années (2014, 2015, 2016, 2017, 2018) doivent obligatoirement pour pouvoir obtenir une licence, participer et réussir un stage de formation théorique et pratique. La session de formation n'est pas obligatoire pour les passager side-car, mais obligatoire pour le pilote.

**Date** : le samedi 30 mars 2019 (de 9h00 à 18h00).

**Lieu** : circuit de Mettet

**Coût** : Un supplément de 175,00 € sera facturé par les FA aux coureurs ci-dessus afin de financer la location du circuit.

**Programme** : Des formations théoriques sur les procédures (départ, drapeaux, stop & go, safety car,...) seront données suivies des sessions pratiques sur circuit qui auront pour but de montrer les différentes procédures. Les coureurs devront être en règle de licence annuelle mais la licence ne sera délivrée qu'après la session.

**Limite de bruit** : les participants devront être présents avec une machine qui respecte la limitation sonore de 104 DbA maximum, en mesure dynamique effectuée le long du circuit, approximativement au milieu de la ligne droite. Ils doivent être accompagnés chacun d'un aide.

Les coureurs qui ont uniquement suivi la session théorique en 2018, devront obligatoirement suivre la formation complète en 2019 au tarif de 175,00 €

## Promotion coureurs 2018

### Supersport Juniors

Promotion obligatoire : Tom Kohnen, Eric Harmegnies, Joeri Mertens

Promotion facultative : -

### Superbike Juniors

Promotion obligatoire : Steven Galens

Promotion facultative : Yannick Jacops, Bianco Gian Piero

### Supertwin Juniors

Promotion obligatoire : Jerome Varlet, Christophe Carlier,

Promotion facultative : Nico Verelst, Jerome Astore

### Thunder Juniors

Promotion obligatoire : Stephane Dissmann

Promotion facultative : Gert Bertels, Christiaan Govaerts

## Procédure d'inscription pour les épreuves aux Pays-Bas, Luxembourg et Allemagne

Une inscription électronique sera prévue via le site web FMB pour les licenciés FMB de Courses sur Route souhaitant participer aux épreuves organisées aux Pays-Bas, au Luxembourg ou en Allemagne.

Tous les licenciés de Courses sur Route (VMBB et FMWB) recevront à l'adresse e-mail mentionnée sur le formulaire de demande de licence la procédure à suivre pour l'inscription électronique dès l'ouverture des inscriptions pour les premières épreuves. **Les liens vers les formulaires d'inscription seront toujours publiés dans l'E-Newsletter FMB.**

## Licence Europe Open

A partir de 2019 il n'y aura qu'un type de licence, la licence Europe Open qui remplacera la licence nationale. Cette licence permettra aux coureurs de participer aux épreuves inscrites au calendrier FMB et FIM Europe et comprend également une assurance individuelle lors des entraînements en Europe. Tous les licenciés de courses sur route sont assurés (assurance individuelle accident) :

- lors de leur participation aux épreuves inscrites au calendrier FMB (en Belgique et à l'étranger)
- lors de leur participation à des épreuves à l'étranger inscrites au calendrier Open de la FIM Europe (site web : [www.fim-europe.com](http://www.fim-europe.com) – rubrique sport – Road racing – open calendar)
- lors de leur participation à des entraînements libres en Belgique et à l'étranger – assurance 24H/24H

Les licenciés pourront souscrire une Option Responsabilité Civile valable lors des entraînements sur circuit permanent en Belgique, France et Pays-Bas. Cette option permet de ne pas devoir acheter un 'Pass circuit' de la FFM pour les entraînements en France. Une attestation spécifique sera délivrée avec la licence.

## Demandes de licence

La FMB, la VMBB et la FMWB ont développé une application digitale pour les demandes de licences de types sportives et loisirs. Vous pouvez installer cette application "My FMB-BMB" sur votre ordinateur ou laptop en utilisant le lien publié sur la page d'accueil de la FMB ou via le lien suivant :

<http://fmb-bmb.magelan.be/>

L'application sera également prochainement disponible sur smartphone et tablette (via Apple et Google play store).

Les demandeurs d'une licence 2019 annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le week-end suivant.

**Le règlement 2019 complet sera bientôt disponible sur le site internet de la FMB**